

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 26 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V. 441 Vœu relatif à la situation de l'AP-HP.

Le Conseil de Paris,

Considérant le vœu rattaché à la DASES 321 : « Communication sur la politique parisienne de santé.» relatif à la situation au sein de l'Assistance Publique des Hôpitaux de Paris déposé par Nicolas Bonnet Oulaldj, Hervé Bégué et les élu.e.s du groupe communiste front de gauche ;

Considérant le vœu de soutien aux mobilisations des personnels de l'hôpital public pour un plan d'urgence et pour un moratoire et un grand débat sur le projet de « Nouvelle AP-HP » déposé par Danielle Simonnet ;

Considérant que, la Maire de Paris en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP a déclaré dès décembre 2017 que le système de financement de l'hôpital public était « *à bout de souffle* » et a tenu à rappeler que « *la qualité des conditions de travail du personnel et les effectifs ne [pouvaient] pas être des variables d'ajustement* » ;

Considérant que, lors de l'examen du plan de financement pluriannuel (PGFP) au Conseil de Surveillance de décembre 2018, le Conseil a interpellé les tutelles sur le caractère « *insupportable* » des restrictions du PGFP 2020-2025 sur la masse salariale, non assortis à des projets de réorganisation, qui entraînerait une diminution des effectifs « *de nature à compromettre la bonne exécution des missions de service public hospitalier et à altérer les conditions de travail des personnels* ».

Considérant que, sur la question de la restructuration de l'AP-HP, la Maire de Paris en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP, a souligné en juin et en juillet 2019, qu'il était primordial de préserver la qualité du dialogue dans le cadre de l'accompagnement de la transformation de l'AP-HP et des défis qu'elle doit relever ;

Considérant que le Conseil de Surveillance de l'AP-HP appelé avec constance à la mise en place d'un contrat pluriannuel avec l'État qui accompagne les transformations de l'AP-HP en tenant compte de ses spécificités ;

Considérant que le conseil de surveillance a plaidé pour un juste financement des missions de l'AP-HP, et notamment des missions relatives à la prise en charge des patients précaires comme à l'assurance de soins ultraspecialisés à l'AP-HP.

Considérant que, concernant le projet de la "Nouvelle AP-HP", le Conseil de Surveillance a

proposé une première évaluation de la mise en place des DMU ET GHU à l'été 2020 et demandé la formalisation de ce projet dans le nouveau projet d'établissement qui sera soumis à sa validation courant 2020 ainsi qu'à celle des instances centrales et locales de l'AP-HP.

Considérant que la vigilance du Conseil de Surveillance de l'AP-HP portera notamment sur : l'inscription territoriale de l'AP-HP, les futurs projets médicaux des GHU et la question des soins de proximité, ainsi que le schéma d'ensemble du nouveau siège.

Considérant que la Maire de Paris en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP a alerté la Ministre dès mai 2019 sur la situation préoccupante de plusieurs Services d'Accueil des Urgences de l'AP-HP en raison des conditions de travail très difficiles et de difficultés croissantes de recrutement de personnels, notamment en pointant les chantiers prioritaires, à savoir la gestion de l'amont et de l'aval, et les conditions de travail et rémunération des personnels ;

Considérant que la Maire de Paris en sa qualité de Présidente du Conseil de Surveillance de l'AP-HP a demandé un plan global et durable des urgences reprenant l'objectif exprimée par les communautés soignantes de l'AP-HP de « zéro patient sur les brancards » ;

Considérant que, en juin 2019, la direction générale de l'AP-HP a annoncé la mise en place de mesures pour répondre à la crise des urgences dont la création de 230 emplois pour les urgences, l'attribution de primes mensuelles dont le montant s'élève de 165 euros à 240 euros par agent selon leur activité, et la mise en œuvre du contrat zéro brancard qui pourrait aller jusqu'à l'ouverture de 200 lits d'aval supplémentaires ;

Considérant que, le 18 octobre 2019, à l'initiative de la Présidente et de la Vice-Présidente Anne Souyris, le Conseil de Surveillance de l'AP-HP a voté à l'unanimité une motion de soutien à la demande exprimée par les personnels et les représentants des usagers d'un plan d'urgence pour l'hôpital public ;

Considérant que cette motion de soutien appelle le gouvernement à des mesures conséquentes pour répondre aux besoins de financement de l'hôpital public qui ne peut plus assumer toutes ses missions dans des conditions acceptables et à desserrer les contraintes budgétaires pesant notamment sur la masse salariale à l'AP-HP ;

Considérant que le Collectif Inter Hospitalier a interpellé le gouvernement pour la mise en place de la révision de la tarification des activités à l'acte, pour l'augmentation généralisée des salaires et des lits ainsi que pour l'organisation d'Etats généraux de l'hôpital ;

Considérant l'avis citoyen du 12 octobre sur "la place de l'hôpital dans le parcours de soin à Paris" témoigne d'une part de l'attachement au caractère public de l'hôpital et d'autre part de l'importance de l'action de la Ville dans la mise en place de structures de Médecine de Ville s'articulant avec l'hôpital ;

Considérant que la Ville a mis en place le dispositif Paris Med soutenant l'installation de médecins libéraux dans les zones considérées comme des déserts médicaux ;

Considérant que la Ville a soutenu, en lien avec l'ARS et l'AP-HP l'ouverture de 14 Maisons de Santé Pluri professionnelles, et 12 cabinets médicaux, et que 5 nouvelles structures ouvriront d'ici le printemps 2020 ;

Considérant que La Ville développe d'importants partenariats avec l'AP-HP ;
Sur proposition de l'exécutif,

Émet le vœu :

- Que la Maire de Paris interpelle à nouveau le gouvernement et lui demande d'investir dans les services de santé et de l'hôpital public qui souffrent depuis trop longtemps de sous financement,
- Que le nouveau projet d'établissement de l'AP-HP 2020-2025 soit en accord avec les motions votées par le Conseil de surveillance de l'AP-HP pour répondre aux besoins de transformation et de financement de l'hôpital public, lui permettant d'assumer toute ses missions dans des conditions acceptables pour les patients et pour soutenir les revendications des personnels, tant sur le plan des conditions de travail que des rémunérations,
- Que soit poursuivie la mobilisation de la Ville de Paris, des autres communes qui accueillent des établissements publics hospitaliers, de la Métropole et de la Région pour apporter les réponses qui relèvent de leurs compétences en continuant de soutenir l'ensemble des initiatives qui portent sur l'amélioration de l'articulation des soins de ville et de l'hôpital,
- Que la Ville de Paris appelle à la tenue d'Etats Généraux de l'hôpital public impliquant l'ensemble des parties prenantes et que la Ville de Paris pourrait accueillir,
- Que la Maire de Paris poursuive l'ouverture de Centres de Santé en étudiant notamment la possibilité d'ouvrir un nouveau Centre de Santé dans l'un des bâtiments des mairies libérées de Paris Centre,
- Que la Maire de Paris interpelle le gouvernement à desserrer dès 2020 les contraintes budgétaires pesant notamment sur la masse salariale à l'AP-HP, consécutives de son plan prévisionnel de financement 2019-2024.